

Demande de logement social

La répartition des logements sociaux sur la commune de Champagne-sur-Oise se fait par quota entre le 1% patronal, la Préfecture, les bailleurs sociaux et la commune. La ville n'a qu'un droit de proposition de candidatures au titre de son contingent.

Toute personne dont les revenus imposables ne dépassent pas les plafonds de ressources définis chaque année par l'Etat, peut faire une demande de logement social

Procédure

Le formulaire de demande de logement est à retirer et à retourner à l'accueil de Mairie avec les justificatifs demandés. Une fois la demande enregistrée, une attestation d'enregistrement comportant votre numéro unique régional sera adressé au demandeur dans un délai d'un mois.

La demande de logement social peut être créée directement sur le site Internet demande-logement-social.gouv.fr

La demande de logement est valable un an et doit être obligatoirement renouvelée chaque année à la date de péremption. Si la demande de logement n'a pas été renouvelée, celle-ci sera radiée.

Contact

Contact Mairie : Isabelle Bajoux (sur rendez-vous)
Tél. 01 30 28 77 74.

Liens utiles

[Demande de logement social](http://demande-logement-social.gouv.fr)